



« ARCHITECTURE ET ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS VAE » (CP FFP)

Objectifs	<p>Cette Formation visant la Certification : CP FFP Architecture et Accompagnement VAE inscrite au RSCH et délivrée par APC RH & Formation sous le numéro RS6528 a pour objectif de permettre de conduire et mettre en œuvre un accompagnement VAE auprès de tout type de public dans le respect du cadre légal, des méthodologies d'entretien et des outils spécifiques à ce dispositif. Lien vers France Compétences :</p> <p>https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6528/</p>
Durée	28 heures sur 4 journées de formation
L'intervenant(e)	Noémie Périchon, Malini SUMPUTH ou Fanny CORROYER
Quelques mots sur notre intervenant(e)	<p>Architecte accompagnatrice de parcours VAE et consultante bilan de compétences certifiée, Fanny CORROYER accompagne des candidats et des bénéficiaires depuis plus de 5 années.</p> <p>Après plusieurs années d'expérience dans le domaine juridique et le management/gestion de projet, elle s'oriente vers l'accompagnement individuel et collectif.</p> <p>Formatrice en droit, management et communication, elle anime également la formation Accompagnement VAE.</p> <p>Passionnée d'ingénierie pédagogique, de e-learning elle développe des parcours et des formations pour 3F .</p> <p><i>“Accompagner quelqu'un, c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à la place. C'est être à côté.”</i></p> <p><i>Joseph Templier</i></p>
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none">• Conduire un entretien diagnostic avec un bénéficiaire afin de l'orienter dans le choix d'une certification adaptée à son projet et son expérience en présentant les étapes du dispositif VAE et en se référant aux documents et sites ressources actualisées de la VAE.• Définir les modalités (collectif, individuel, hybride, distanciel...) d'un parcours VAE opérationnel afin de répondre aux spécificités du demandeur (employeur, bénéficiaire) en contractualisant un cadre pédagogique d'accompagnement adapté.• Accompagner le candidat dans l'explicitation et la formalisation de ses activités et compétences en lien avec le référentiel visé en proposant des méthodes et des outils adaptés (techniques d'organisation de l'information, entretien d'explicitation et analyse du travail, méthodes d'aide à l'écriture) en adoptant le rôle de l'accompagnateur.
Public visé et prérequis	<p>La formation accompagnement VAE s'adresse aux personnes répondant aux deux prérequis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Diplôme de niveau 5 à minima dans les domaines des RH, du coaching, de l'insertion professionnelle, de la formation• 3 années d'expérience à minima dans ces mêmes domaines



Informations et débouchés	Pas d'équivalence ou de passerelle avec d'autres certifications Débouché métier : Architecte accompagnateur VAE
Moyens pédagogiques et méthodes d'accompagnement	Avec en appui des supports pédagogiques <ul style="list-style-type: none">• Elaboration d'outils dédiés à l'accompagnement VAE• Support de formation de 3F. Méthodologie <ul style="list-style-type: none">• Alternance d'apports théoriques et d'études de cas• Simulations d'entretiens, jeux de rôles• Appropriation des outils et techniques spécifiques à la VAE et aux AAP
Organisation de la prestation	<p style="text-align: center;">Jour 1</p> <p>La conduite de l'entretien diagnostic afin de l'orienter dans le choix d'une certification adaptée à son projet et son expérience en présentant les étapes du dispositif VAE et en se référant aux documents et sites ressources actualisées de la VAE.</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation du contexte et du dispositif de VAE<ul style="list-style-type: none">▪ Evolution réglementaire▪ Les lois clés et le cadre juridique▪ Les usages▪ Le vocabulaire▪ Les étapes▪ Les acteurs▪ Le financement• Le parcours VAE<ul style="list-style-type: none">▪ Les acteurs▪ Le bénéficiaire▪ Les conseillers info VAE▪ Les certificateurs▪ Les organismes Valideurs représentants des ministères créateurs de diplômes▪ Les AAP▪ Les accompagnateurs▪ Les financeurs▪ Les proches / les collègues du candidat• Les étapes du parcours VAE• L'entretien diagnostic<ul style="list-style-type: none">▪ Son format, son objectif▪ Comment le conduire pour orienter le bénéficiaire dans le choix d'une certification adaptée à son projet et son expérience en présentant les étapes du dispositif VAE et en se référant aux documents et sites ressources actualisées de la VAE <p style="text-align: center;">Jour 2</p> <p>Définir les modalités (collectif, individuel, hybride, distanciel...) d'un parcours VAE opérationnel afin de répondre aux spécificités</p>



du demandeur (employeur, bénéficiaire) en contractualisant un cadre pédagogique d'accompagnement adapté.

- Définir les modalités (collectif, individuel, hybride, distanciel...)d'un parcours VAE opérationnel afin de répondre aux spécificités du demandeur (employeur et bénéficiaire) en contractualisant un cadre pédagogique d'accompagnement adapté.
- Conduire l'accompagnement
- Le déroulé de l'accompagnement
- Les documents contractuels et d'accompagnement
- Le premier entretien
- L'acte d'engagement pour poser le cadre
- Etablir un plan d'action
- Etablir un retroplanning
- La lecture active du dossier de preuve
- La pratique

Jour 3

Accompagner le candidat dans l'explicitation et la formalisation de ses activités et compétences en lien avec le référentiel visé en proposant des méthodes et des outils adaptés (techniques d'organisation de l'information, entretien d'explicitation et analyse du travail, méthodes d'aide à l'écriture) en adoptant le rôle de l'accompagnateur.

- Accompagner le candidat dans l'explicitation et la formalisation de ses activités et compétences en lien avec le référentiel visé en proposant des méthodes et des outils adaptés (techniques d'organisation de l'information, entretiens d'explicitation et analyse du travail, méthodes d'aide à l'écriture) en adoptant le rôle de l'accompagnateur.
- La posture de l'accompagnateur et les enjeux de l'accompagnement
- La guidance
- La charte de déontologie
- Préparer l'accompagnement

Jour 4

Accompagner le candidat dans l'explicitation et la formalisation de ses activités et compétences en lien avec le référentiel visé en proposant des méthodes et des outils adaptés (techniques d'organisation de l'information, entretien d'explicitation et analyse du travail, méthodes d'aide à l'écriture) en adoptant le rôle de l'accompagnateur.



	<ul style="list-style-type: none">• Les compétences• Compétences et accompagnement• Vocabulaire et jargon• Le niveau d'expression des compétences• Taxonomie des compétences• Les supports<ul style="list-style-type: none">▪ Le référentiel de compétences▪ Les fiches outils▪ Les livrets• Les méthodes d'entretiens• Les phases• Explicitation du parcours et des motivations• Les fiches outils séances• Préparation au jury <p>Cycle court animé par des professionnels de l'accompagnement VAE</p> <ul style="list-style-type: none">• Des intervenants expérimentés dans la pratique de l'accompagnement VAE <p>A l'issue de la formation les stagiaires disposent</p> <ul style="list-style-type: none">• De la possibilité de se voir attribuer le CP FFP accompagnement VAE après validation d'un dossier méthodologique proposé au candidat à la certification.• L'inscription sur le registre des certifiés diffusé par APC• Le droit d'user de l'obtention de ce certificat national.
Modalité d'organisation	Présentiel
Assistance pédagogique et technique	L'accompagnement et l'assistance sont assurés par la référente pédagogique et administrative de 3F Fanny CORROYER, joignable au 06.94.24.54.10 et par mail à l'adresse suivante direction@3fguyane.fr Cet accompagnement et cette assistance se font en présentiel dans les horaires d'ouverture de l'organisme de formation du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 16h00, par email ou par téléphone.
Suivis de l'exécution de l'action et de ses résultats	<p><u>1/ Questionnaires et études de cas :</u> Durée 1H30, réalisé durant la dernière demi-journée de formation - questions de connaissance et études de cas présentant des situations professionnelles. Cette évaluation peut faire l'objet d'aménagement spécifique selon les besoins identifiés lors de l'inscription d'une personne porteuse de handicap.</p> <p><u>2/ La rédaction d'un dossier professionnel</u> La production de ce dossier professionnel requiert l'identification d'une personne volontaire avec qui vous réaliserez de 3 à 6 heures d'entretien.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que ce cobaye aie un projet de VAE.</p>



	<p>Il ne s'agira pas de réaliser un accompagnement VAE mais de pratiquer la lecture active de référentiel, l'entretien d'exploration et l'entretien d'explicitation.</p> <p><u>Cette personne doit avoir une expérience professionnelle de 2 à 3 ans minimum</u> sur un emploi devant correspondre soit à :</p> <ul style="list-style-type: none">• un BTS de l'Education Nationale (Niveau 5)• ou l'un de ces 3 diplômes : DEAP, DEAS, DEME (niveau 4). <p>L'expérience et/ou la formation de votre cobaye peut être supérieure aux diplômes précités.</p> <p>Exemples : un cobaye avec une licence pro commerce pourra être cobaye pour un BTS MCO. Un cobaye avec le DE EJE, pourra être cobaye pour le DEAP.</p> <p><u>Ces critères de diplômes sont une exigence, aucune dérogation n'est envisageable, les grilles des jurés étant calibrées selon ces critères.</u></p> <p>Les candidats réalisant déjà des accompagnements VAE pourront cependant utiliser un candidat suivi pour autant que les diplômes correspondent aux critères ci-dessus.</p> <p>Le dossier professionnel est évalué par un jury de professionnels.</p> <p>Le CP FFP est délivré si la note finale est supérieure ou égale à 12/20.</p> <p>•</p>
Personnes en situation de handicap	<p>La formation visant la Certification : accompagnement VAE est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la prestation dispensée. Le référent handicap de 3F est Madame Fanny CORROYER, joignable au 06.94.24.54.10, si 3F ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du(de la) bénéficiaire en situation de handicap, alors ce(tte) dernier(ère) sera orienté(e) vers un organisme partenaire du réseau de 3F.</p>
Modalités et délais d'accès	<p>Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation.</p> <p>Le devis est transmis sous format électronique par email.</p> <p>La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.</p>
Tarif	<p>2 575 €. Cette offre de prestation est éligible au CPF*(*Compte Personnel de Formation).</p>